



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 22 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Madame Delphine BLAYA	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Ecole des métiers Dijon métropole (EDM) – Convention de partenariat 2025-2026 – Subvention d'investissement pour construction d'un bâtiment

L'École des Métiers Dijon Métropole (EDM), premier campus interprofessionnel de l'apprentissage en Bourgogne Franche-Comté, forme chaque année 1 500 apprentis du CAP à la Licence dans sept filières (hôtellerie-restauration, métiers de bouche, automobile/cycle, fleuristerie, coiffure, vente/gestion et optique).

Avec 86 % des apprentis issus de Côte-d'Or et 84 % d'entre eux accueillis dans des entreprises locales, l'EDM est un modèle de formation en circuit court, adapté aux besoins économiques du territoire. Ce modèle contribue à une employabilité forte, avec 92 % des apprentis trouvant un emploi à l'issue de leur cursus. Parallèlement, l'école développe son offre de formations supérieures avec l'ouverture de nouveaux BTS en gestion, coiffure, maintenance automobile, commerce et optique.

Ce développement répond aux besoins des entreprises, mais nécessite des infrastructures adaptées. Or l'EDM arrive aujourd'hui à saturation de ses capacités d'accueil et doit refuser des jeunes, ce qui impacte tant ceux-ci que les entreprises locales en quête de diplômés.

En réponse à cette difficulté l'EDM engage la construction d'un bâtiment d'enseignement de 2 200 m² sur son campus 1, chemin de la Noue à Longvic (21600) en réhabilitation d'un bâtiment existant pour une part et en création nouvelle pour une autre part.

Le projet vise à construire un bâtiment d'enseignement vertueux et évolutif, en utilisant des matériaux biosourcés, construction bois paille, éclairage LED, récupérateurs d'eau, installations photovoltaïques. Les avantages de l'utilisation de ces matériaux sont nombreux et significatifs, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion du développement durable.

In fine, 15 salles de cours seront rénovées et 11 salles supplémentaires seront créées pour 740 m² de surfaces de plancher sur 3 niveaux (rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage) soit 2 200 m² (plan d'aménagement en annexe).

A noter que ce projet va contribuer à soutenir la croissance locale en faisant appel aux entreprises du territoire, dans le respect strict des règles du marché public, pour offrir des espaces d'apprentissage confortables et innovants pour les étudiants. Il est prévu également de travailler avec la Fédération Française du Bâtiment pour hisser ce chantier à l'échelon de chantier exemplaire, tant sur le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de gestion des déchets que sur le volet de l'emploi, à travers les clauses d'insertion pour l'insertion des publics les plus fragiles. Le bâtiment pourrait ainsi devenir une référence pour la Fédération du Bâtiment et bénéficier d'un financement FEDER. Les opérateurs engagés sont SETUREC pour la maîtrise œuvre, SOCOTEC pour le bureau de contrôle et SAMOP pour le suivi des études et des travaux.

Le scénario de construction prévoit un projet qui s'étendra entre 2025 et 2026 avec des travaux en site occupé. Les travaux devraient débuter en février 2025. Il sera d'abord procédé à la démolition d'un bâtiment existant puis à la construction du bâtiment neuf sur 2200 m² pour une mise en fonctionnement attendue pour juin 2026, afin d'accueillir les élèves à la rentrée de septembre 2026.

Le coût total du projet est évalué à 8,5 millions d'euros TTC, incluant les dépenses de construction et d'aménagements du bâtiment ainsi que l'acquisition d'équipements du bâtiment, et frais de maîtrise d'œuvre inclus, ventilés selon le plan de financement suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL

NOUVEAU BÂTIMENT D'ENSEIGNEMENT – ÉCOLE DES MÉTIERS DIJON MÉTROPOLE

PROJET : Financement Construction C1-C2	Montage financier	Partenaires financeurs	Remarque
Budget travaux construction C1-C2 Budget équipement matériel C1-C2 Financement accordé Région Financement Dijon métropole Financement banque populaire emprunt (taux 3,50%) Financement crédit agricole emprunt (taux 3,50%)	8 000 000,00 € 500 000,00 €	2 000 000,00 € 500 000,00 € 1 500 000,00 € 1 500 000,00 €	Début des travaux 1T25 5 % d'augmentation provisionnée dans les 8 000 000 € Équipement salle de cours et salle immersive I-tech Subvention accordée par la région en juillet 2024 DIJON MÉTROPOLE Emprunt sur 15 ans (rbt annuel 104 393 €) Emprunt sur 15 ans (rbt annuel 104 393 €)
Total	8 500 000,00 €	5 500 000,00 €	

Auto financement Ecole des Métiers Dijon Métropole	3 000 000,00 €	Financement sur nos fonds propres à partir de début 2025
--	----------------	--

Pour concrétiser ce projet, l'École des Métiers sollicite Dijon métropole à hauteur de 500 000 € (cinq cent mille euros) au titre de l'année 2025 dans le cadre de son plan d'investissement.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les enseignements proposés par cette école en particulier notamment en matière d'enseignement supérieur, il est envisagé un soutien de Dijon métropole à ce projet.

La convention annexée au présent rapport vise à établir les conditions de ce partenariat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre l'Ecole des Métiers et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Ecole de Métiers Dijon métropole pour l'engagement de 500 000 € en subvention d'investissement pour la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement sur le campus de Longvic selon les modalités précisées dans ladite convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits au budget 2025.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)